

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GRANDANGOULEME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 16 JUILLET 2020

Délibération
n° 2020.07.132

**Débat sur
l'élaboration d'un
pacte de
gouvernance entre
les communes et la
communauté
d'agglomération**

LE SEIZE JUILLET DEUX MILLE VINGT à 17h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis Espace Carat - 54 Avenue Jean Mermoz 16340, L'Isle-d'Espagnac suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **10 juillet 2020**

Secrétaire de séance : Michel ANDRIEUX

Membres présents :

Sabrina AFGOUN, Michel ANDRIEUX, Véronique ARLOT, Joëlle AVERLAN, Brigitte BAPTISTE, Marie-Henriette BEAUGENDRE, Eric BIOJOUT, Didier BOISSIER DESCOMBES, Xavier BONNEFONT, Jacky BONNET, Michel BUISSON, Séverine CHEMINADE, Monique CHIRON, Françoise COUTANT, Frédéric CROS, Fadilla DAHMANI, Jean-François DAURE, Serge DAVID, Véronique DE MAILLARD, Françoise DELAGE, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, Chantal DOYEN-MORANGE, Valérie DUBOIS, Nathalie DULAIS, Denis DUROCHER, Corinne DUROUEIX, François ELIE, Karine FLEURANT-GASLONDE, Sophie FORT, Jean-Luc FOUCHIER, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Bertrand GERARDI, Michel GERMANEAU, Hélène GINGAST, Fabienne GODICHAUD, Jérôme GRIMAL, Hervé GUICHET, Thierry HUREAU, Sandrine JOUINEAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Gérard LEFEVRE, Raphaël MANZANAS, Annie MARC, Jean-Luc MARTIAL, Corinne MEYER, Benoît MIEGE-DECLERCQ, Pascal MONIER, Thierry MOTEAU, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Gilbert PIERRE-JUSTIN, Jean-Philippe POUSSET, Catherine REVEL, Jean REVEREAULT, Martine RIGONDEAUD, Mireille RIOU, Gérard ROY, Valérie SCHERMANN, Zahra SEMANE, Anne-Marie TERRADE, Roland VEAUX, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Hassane ZIAT, Zalissa ZOUNGRANA, Laurent BENETEAU

Ont donné pouvoir :

Jean-Claude COURARI à Roland VEAUX, Martine PINVILLE à Raphaël MANZANAS, Fabrice VERGNIER à Françoise COUTANT

Suppléant(s) :

Catherine BREARD par Laurent BENETEAU

Excusé(s) :

Jean-Claude COURARI, Martine PINVILLE, Fabrice VERGNIER

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 16 JUILLET 2020

**DELIBERATION
N° 2020.07.132**

Rapporteur : **Monsieur ANDRIEUX**

**DEBAT SUR L'ELABORATION D'UN PACTE DE GOUVERNANCE ENTRE LES
COMMUNES ET LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**

La loi Engagement et Proximité promulguée le 27 décembre 2019 Art.- L5211-10-1 et L 5211-11-2 du CGCT - prévoit deux débats communautaires et délibérations éventuelles l'un sur le pacte de gouvernance et l'autre sur les conditions et modalités de consultation du Conseil de Développement et d'associations de la population à la conception, à la mise en œuvre ou à l'évaluation des politiques de l'établissement.

Cette loi prévoit plusieurs dispositions qui ont un impact sur la gouvernance des EPCI :

- La création obligatoire d'une conférence des maires présidée par le président de l'EPCI.
- Des modalités accrues d'information des conseillers municipaux qui ne sont pas conseillers communautaires sur les décisions, actions et projets de l'intercommunalité
- Des modalités de réunion du conseil communautaire simplifiées, notamment possibilité de recours à la visioconférence, sauf pour l'élection des délégués aux établissements publics de coopération intercommunale et pour l'application de l'article L. 2121-33.

Aux termes de la loi, le contenu du pacte de gouvernance peut définir :

- les modalités de travail du bureau de l'intercommunalité avec la conférence des maires sur les sujets intercommunaux,
- la création de groupes de travail, commissions spécialisées associant les élus municipaux et les acteurs locaux,
- les conventions de création et gestion de services ou équipements intercommunaux à une ou plusieurs communes, la création de conférences territorialisées,
- la délégation aux maires de certaines dépenses d'entretien courant et les modalités de l'autorité fonctionnelle des maires sur des services intercommunaux,
- les orientations en termes de mutualisation et les objectifs à poursuivre en matière de parité.
- ...et bien d'autres modalités de relations entre avec les acteurs territoriaux ou extra territoriaux, le contenu du pacte n'est pas limitatif, il est l'expression de la gouvernance.

L'adoption d'un pacte de gouvernance est également facultative.

En revanche, si l'organe délibérant décide de son adoption, il devra être adopté dans un délai de 9 mois suivant le renouvellement général des conseils municipaux.

Ce pacte de gouvernance est à penser en lien avec le projet de territoire, les compétences de l'EPCI et la définition de l'intérêt communautaire, le pacte fiscal et financier, le schéma de mutualisation et le conseil de développement. Il peut également être considéré comme un document évolutif dans le temps.

L'élaboration de ce pacte de gouvernance pourrait être animée et co-construit par un comité de pilotage dont la composition reste à définir, mais associant à minima des élus et des techniciens.

Ce comité de pilotage serait chargé de faire des propositions de modalités de travail pour la fin de l'année 2020 et devra statuer en priorité sur deux sujets indispensables au bon fonctionnement de la collectivité :

- Le fonctionnement de la conférence des maires et son articulation avec le bureau de l'intercommunalité
- La composition et le rôle des commissions spécialisées.

Le projet de pacte de gouvernance devra être soumis au conseil communautaire pour délibération, après avis des conseils municipaux.

Je vous propose

DE PRENDRE ACTE de la tenue du débat sur l'élaboration d'un pacte de gouvernance à la suite d'un renouvellement généralisé des conseils municipaux des communes du territoire,

D'APPROUVER la décision d'élaborer un pacte de gouvernance et **D'EN CONFIER** le pilotage à Monsieur Michel Andrieux, 1er vice-président de GrandAngoulême.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 23 juillet 2020	<u>Affiché le :</u> 23 juillet 2020